



Le 16 mai 2025

Lettre à l'intention de tous les membres des Premières Nations

Conformément à l'article 28 de la Charte, vous recevez un préavis écrit de 60 jours concernant une proposition de modification à la Charte qui sera présentée à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de l'APN, du 15 au 17 juillet 2025, à des fins d'examen par les Premières Nations-en-Assemblée.

Veillez trouver le projet de résolution intitulé *Modification à la Charte de l'APN : Séparation des fonctions politiques et organisationnelles* ci-joint à des fins d'examen.

Veillez agréer mes sincères salutations.

Andrew Bisson

Andrew Bisson
Chef de la direction

Pièce jointe :

DR 01/2025 AFN Charter Amendment: *Separation of Political and Corporate Functions_fr*